Image not found or type unknown

Bail commercial et caution

Par **Sophie Gualda**, le **17/06/2018** à **14:04**

Bonjour,

Ma mère a cédé son fond de commerce avec un bail commercial de 3 ans en cours, sur lequel elle est caution solidaire.
Le repreneur ne paye plus ses loyers depuis 2 mois et ma mere a donc reçu une LRAR pour lui demander de payer les loyers depuis avril (le bail court jusqu'en février).
Y a t'il moyen que ma mère puisse éviter de payer ça ? (Elle a une retraite de 480€!)
D'autre part, il est possible que là repreneuse ait engagé une demande de liquidation; dans ce cas, les loyers sont ils toujours à payer ?
Merci d'avance pour vos réponses :-)

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés